



Loi

« insécurité de l'emploi »

On ne lâche rien !

Après l'adoption par l'Assemblée Nationale, de la loi « sécurisation de l'emploi », mettons la pression sur le Sénat.

L'UD a interpellé les Unions Locales, pour organiser des rassemblements avec des délégations de syndicats, devant la Préfecture et Sous-Préfectures de Seine Maritime, **le 17 avril**, pour exiger le retrait de cette loi.

En effet, la bataille contre cette loi n'est pas finie, malgré que les Députés aient voté la loi par **250 voix POUR, 26 CONTRE, et 278 ABSTENTIONS** (avec un taux d'abstention de **50,2%**).

Les Députés ont fait un choix lourd de conséquences pour le monde de travail et ont préféré se coucher devant les exigences du MEDEF et des syndicats signataires.

Pour la CGT, la bataille ne s'arrête pas là, le débat va se poursuivre au Sénat et au-delà du 1^{er} mai, nous devons être à l'offensive et continuer à exiger de vraies mesures de sécurisation de l'emploi et de travail.

Et même si cette loi était adoptée, la CGT continuera à se battre, comme nous l'avons fait lors du CPE.

Rappelez-vous, le Contrat Première Embauche, avec une loi pourtant votée, a été abrogé suite aux manifestations.

Le CPE, était un type de contrat de travail à durée indéterminée, à destination des moins de 26 ans prévu par l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances. La vive opposition et la contestation d'une partie de la population, ont fait reculer le pouvoir exécutif.

Publiée au journal officiel le 2 avril 2006 avec la promesse de Jacques Chirac que des modifications seraient effectuées, un projet de loi présenté par le Premier ministre du 10 avril 2006, propose de le retirer et de le remplacer par un dispositif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

L'article 8 de la loi 2006-396 du 31 mars 2006 a été abrogé par la loi n° 2006-457 du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise.

Le Premier ministre Dominique de Villepin, qui avait annoncé sa création le 16 janvier 2006, estimait à l'époque, que ce nouveau contrat allait permettre l'embauche des jeunes.

Cette loi qui avait suscité une vive opposition, parmi un nombre important d'étudiants, de lycéens, de syndicats de salariés, des partis politiques de gauche, estimant que le contrat aurait facilité les licenciements abusifs et la précarité, **avait été finalement abrogée.**

C'est pour cette raison, qu'avec cette loi « d'insécurité de l'emploi », **à la CGT, on ne lâche rien**, et on doit continuer à nous mobiliser pour son **RETRAIT...**

L'Union Locale CGT de Fécamp, a adressé à la Députée **Estelle Grelier**, **l'Info-luttes n°23** avec le résultat du vote des Députés du 9 avril, à l'Assemblée Nationale, celle-ci n'a pas trop apprécié.

Ci-dessous, la réponse de la Députée, à l'Union Locale :

Bonjour,

L'Assemblée nationale a adopté hier, sans les voix de l'UMP ni de l'UDI, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi établi à partir de l'Accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2013, d'une part par plusieurs organisations syndicales représentant (selon les dates et les règles de représentativité appliquées) entre 38% et 51% des salariés du privé, et le MEDEF d'autre part.

Conformément à mes engagements pris le 5 mars devant les organisations syndicales fécampoises hostiles à cet accord, j'ai milité au sein du groupe SRC (Socialistes, Radicaux et Citoyens) pour que le Parlement joue pleinement son rôle législatif et améliore le texte soumis à la représentation nationale. Il n'y a en effet de mon point de vue pas lieu d'opposer la démocratie sociale à la démocratie politique : au contraire, l'une et l'autre doivent se compléter dans une logique d'intérêt général.

Après un examen préalable en Commission, ce projet de loi a fait l'objet de plus de 75 heures de débats en séance, lesquels ont débouché sur l'adoption de 150 amendements du Groupe SRC.

Il ressort de cette procédure législative un texte nettement plus équilibré et protecteur des salariés, avec, à la clé, l'acquisition de droits nouveaux et des avancées non négligeables : accès élargi aux mutuelles de santé, droits rechargeables à l'assurance chômage, création d'un compte personnel de formation transférable en cas de changement ou de perte d'emploi, taxation des CDD et encadrement du temps de travail à temps partiel pour lutter contre l'emploi précaire, intégration des représentants des salariés dans les comités d'entreprise ou de surveillance des entreprises de plus de 5000 salariés, élargissement du rôle consultatif de ces instances, renforcement de l'encadrement des conditions de mobilité....

Parallèlement, les dispositions relatives aux accords temporaires (2 ans maximum) de maintien dans l'emploi et à la mobilité interne, destinées à faciliter les restructurations pour éviter les licenciements « en cas de graves difficultés conjoncturelles », ont été précisées et entourées d'un certain nombre de garde-fous.

Il en est de même s'agissant de la réforme des licenciements économiques. Il est ainsi prévu qu'un plan de suppression d'emplois ne pourra être mis en œuvre sans l'accord des syndicats ou des représentants du personnel majoritaires dans l'entreprise, ou, à défaut, sans avoir été homologué par la puissance publique. Par ailleurs, une disposition oblige toute entreprise de plus de 1000 salariés qui envisage la fermeture de l'un de ses établissements à rechercher un repreneur.

Je considère que l'Assemblée nationale a ainsi permis, à la suite du Gouvernement, d'améliorer les termes de l'accord initialement signé par certains partenaires sociaux le 11 janvier 2013. Il appartient désormais au Sénat de lever par voie d'amendements les inquiétudes et les interrogations qui pourraient éventuellement subsister. Après quoi, l'Assemblée nationale aura de nouveau l'occasion, si besoin, de réviser et préciser sa copie.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires,

Bien cordialement,
Estelle GRELIER.

Pour l'Union Départementale CGT de Seine Maritime, vu que Madame la Députée est à notre disposition, nous prenons acte.

Prochainement, lorsque que les salariés vont subir les conséquences de cette loi (*si elle est promulguée*), nous l'interpellerons avec les salariés.

La CGT lance un appel aux salariés à « s'inviter » aux permanences des Députés.



Affiches disponibles à l'UD.



Les actions se poursuivent en Seine Maritime :

Petroplus : Seule la mobilisation comptera....

Le 4 avril : Action dans les rues de Rouen des salariés de Petroplus, afin de faire pression pour que la raffinerie poursuive son activité.



Un cortège de 37 voitures et beaucoup de marques de solidarité en ville.

Une délégation a été reçue en Préfecture, il nous a été répondu que le tribunal examinera les 4 dossiers. Le timing entre l'audience du 16 avril au matin, la fin de la période de continuation d'activité au 16 au soir et les lettres de licenciements qui étaient prévues le 17 avril (*si jamais il n'y avait pas de repreneur*), les administrateurs judiciaires ont donné leur accord, pour que l'envoi soit fait après la décision du Tribunal de Commerce, avec un maximum **au 22 avril**.

Le 12 avril : Distribution de tracts devant l'entreprise LOHEAC de Grand Couronne.

Cette initiative, commune avec l'UD CGT 76, l'UL CGT de Couronne, l'intersyndicale Petroplus et la CFDT LOHEAC, avait pour objet de sensibiliser sur les conséquences de l'avenir de la raffinerie pour LOHEAC, qui transporte les produits pétrolier de la raffinerie.



Le 16 avril : Rassemblement à 10h devant le Tribunal de Commerce de Rouen. Nous devons être le plus nombreux possible. Il y va de l'avenir de la raffinerie de Petit Couronne, mais également de l'avenir du raffinage en France et de notre indépendance, en lien avec le prix des carburants.

C'est également, par notre présence, faire pression auprès du gouvernement pour qu'il prenne ses responsabilités afin de préserver le raffinage en France...

Un barbecue est organisé à partir de 11h30.

Conseil Général : Le 8 avril : Les agents du Conseil Général de Seine Maritime étaient en grève, à l'appel de la CGT, CFDT et Solidaires, pour exiger des garanties sur les effectifs et les services et pour la défense du service public.

En effet, le budget d'austérité adopté en juin 2011, a des conséquences catastrophiques pour le service public départemental, pour les usagers et pour les salariés d'autres structures mises à mal par ce budget que les syndicats combattent depuis 3 ans.



Le 8 avril, les syndicats ont appelé les agents à faire grève pour exiger :

- Le remplacement des postes non pourvus à ce jour.
- La transparence sur la gestion du personnel.
- La mise en œuvre des mesures nécessaires au maintien d'un service public de qualité.

La CGT remercie les syndicats qui sont venus soutenir les agents en grève.



Octobre 2013, les 100 ans de l'UD.

A cette occasion, l'UD va éditer avec l'IHS, un livre retraçant les grandes périodes sociales qui ont eu lieu sur notre département pendant ces 100 ans à travers l'histoire de notre Union Départementale de Seine Maritime, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui avec les luttes et les victoires obtenues.

Ce livre démontrera que nos acquis sociaux ont été obtenus grâce à la mobilisation des salariés, et que ce qui était possible hier, l'est aujourd'hui, notamment pour exiger le retrait de la loi de « sécurisation de l'emploi » en prenant en compte les revendications de la CGT.

Pour permettre la sortie de cet ouvrage, une souscription est lancée au prix modique de 8 €.



Ce livre va être un succès.

Depuis **fin janvier**, nous sommes passés de **297** livres commandés, à **779** au **8 avril**.

19 syndicats/sections syndicales, 6 UL, 2 US et 1 CE ont passés des commandes. Le reste ce sont des individuels. **La souscription continue...**

Expo : De la révolution industrielle à la désindustrialisation.

A travers cette exposition à la maison CGT à Rouen, vous allez découvrir les luttes qui ont permis de développer l'industrie en France depuis les années **1830**, à la casse de l'industrie depuis **GISCARD D'ESTAING** à ce jour, d'où la nécessité pour la CGT de continuer à lutter.





PSA Aulnay Le 13 février, les salariés avec la CGT « s'invitent » au Conseil National du Parti Socialiste.

Les salariés ont investi la salle et ont scandé leurs slogans de longues minutes avant que la direction du PS accepte de recevoir une délégation, après leur avoir accordé le micro.

« Salariés de PSA, le changement, c'est maintenant ! »... « Aucune usine ne doit fermer, interdiction des licenciements ! »... « On est des ouvriers pas des casseurs, les casseurs, c'est les patrons ! »...

Jean-Pierre Mercier, de la CGT de PSA, est intervenu : Nous sommes les salariés de PSA Aulnay en grève depuis treize semaines, en lutte depuis 21 mois. On défend notre peau, nos familles, nos emplois, notre combat est juste ! On est venu vous interpeller.

« Avec Cahuzac, vous avez eu le sentiment d'avoir été trahi. Je peux vous témoigner, nous ici à PSA Aulnay, qu'un très grand nombre de salariés se sont sentis trahis, parce que le gouvernement n'intervenait pas de leur cotés sur le dossier PSA Aulnay. Ce sentiment de trahison, on est en train de le partager de chaque côté. Eh bien, il faut que cela s'arrête ce sentiment de trahison. Et pour que cela s'arrête, vous savez, si on est seul devant les patrons, si on est seul devant les employeurs, forcément au nombre que l'on est, c'est peut être eux qui vont remporter la manche, mais on le paiera tous. On le paiera tous, vous et nous, car ce sera un boulevard pour le FN ! Et ce sera une catastrophe nationale pour le pays et une catastrophe pour le monde du travail ».

Les manifestants ont évacué les lieux au bout d'une vingtaine de minutes. Ils devaient être reçus par plusieurs responsables du PS, dont les députés **Guillaume Bachelay** et Jean-Marc Germain.

Les salariés de PSA Aulnay multiplient les initiatives, depuis 21 mois, suite à l'annonce de la fermeture de l'usine d'Aulnay.

Le 10 décembre, la CGT a proposé un plan pour maintenir les emplois et l'activité d'Aulnay.

- 1) Par un apport en capital de 1,5 milliard d'euros par la famille Peugeot et de ses sociétés financières, FFP et Peugeot Frères. *«Il s'agit de récupérer une partie des six milliards d'euros qu'a coûtés la politique de distribution de dividendes et de rachat d'actions depuis treize ans,*
- 2) Par une répartition plus équilibrée de la production sur les principaux sites PSA d'Europe de l'Ouest. *«Le plan Varin prévoit que l'usine slovaque de Trnava fonctionne à 154% de ses capacités, c'est-à-dire en produisant jour et nuit. Ce sont des rythmes intenable. PSA fait le choix de surutiliser ses capacités de production pour augmenter sa rentabilité.»*

Jusqu'à présent, la direction refuse et c'est pour cette raison que la CGT interpelle le gouvernement à réagir...

Depuis le 16 janvier, ils sont en grève reconductible et déterminés devant les pressions, provocations et intimidations en tout genre de la direction de PSA et poursuivent leurs actions.

Le 30 janvier, ils étaient venus devant l'usine de Renault Cléon, soutenir les salariés en grévistes contre l'accord « compétitivité ». **Le 14 février**, ils ont manifesté devant l'Élysée. **Le 1^{er} mars**, **Thierry Lepaon** était venu soutenir les grévistes à Aulnay. **Le 27 mars**, ils ont investi l'annexe du ministère du Travail. **Le 28 mars**, ils ont envahi les locaux du MEDEF à Paris. **Le 10 avril**, ils ont envahi le siège national de Pôle-Emploi. **Le 13 avril**, ils ont investi le Conseil National du PS.

SOLIDARITE FINANCIERE

Vous pouvez toujours soutenir les travailleurs d'Aulnay en envoyant vos dons par chèque libellé à l'ordre de «soutien aux salariés de l'automobile du 93» et envoyé à «soutien aux salariés de l'automobile du 93», 19 rue Jacques Duclos, 93600 Aulnay-Sous-Bois ou en faisant directement un virement sur le site cgt-psa-aulnay.fr

84 000 € collectés le 12 avril 2013 et 76 000 € de promesses.